



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-031-2022-08

PUBLIÉ LE 17 AOÛT 2022

# Sommaire

## Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2022-07-27-00035 - Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 ADP CA CAF de Seine Saint - Denis n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (2 pages)	Page 3
IDF-2022-07-27-00034 - Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 ADP CA CAF des Yvelines n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (1 page)	Page 6
IDF-2022-07-27-00036 - Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 ADP CA CAF du Val de Marne n°2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (1 page)	Page 8
IDF-2022-07-27-00039 - Arrêté modificatif n° 1 du 27 juillet 2022 - ADP IRPSTI IDF n°2/2022 -portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France (1 page)	Page 10
IDF-2022-07-27-00038 - Arrêté modificatif n° 2 du 27 juillet 2022 CPAM 92 Conseil - n°3/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine (2 pages)	Page 12
IDF-2022-07-27-00037 - Arrêté modificatif n° 3 du 27 juillet 2022 CPAM 78 Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (2 pages)	Page 15
IDF-2022-07-27-00040 - Arrêté modificatif n°1 du 27 juillet 2022 ADP Conseil CD de Seine et Marne n° 2/2022 -portant modification de la composition du Conseil départemental de Seine et Marne auprès du Conseil d'administration de l'URSSAF de la région Ile de France (2 pages)	Page 18

Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00035

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 ADP CA  
CAF de Seine - Saint - Denis n°3/2022 -portant  
modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales de  
Seine-Saint-Denis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF de Seine - Saint - Denis n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 - ADP CA CAF 93 n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 15 mars 2022 - ADP CA CAF 93 n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis ;

Vu les demandes de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis est modifiée comme suit :

**1<sup>er</sup> En tant que Représentante des travailleurs indépendants:**

*Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs (FNAE):*

Titulaire :

Mme COUPEAU (Bérangère) en remplacement de M. Sébastien-Gilles SCOGNAMIGLIO

Suppléant :

Siège vacant

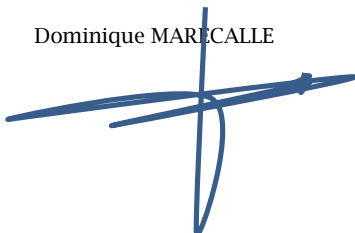
**Article 2**

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 27 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00034

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 ADP CA  
CAF des Yvelines n°3/2022 -portant modification  
de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF des Yvelines n°3/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2022 - ADP CA CAF des Yvelines n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2 du 4 avril 2022 - ADP CA CAF des Yvelines n° 2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des employeurs, de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines :

**2<sup>e</sup> En tant que Représentant des employeurs:**

*Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):*

Suppléante :

Mme OULHACI (Safiya)

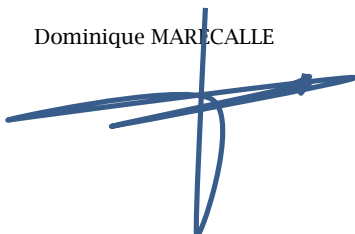
**Article 2**

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France

Fait le 27 juillet 2022

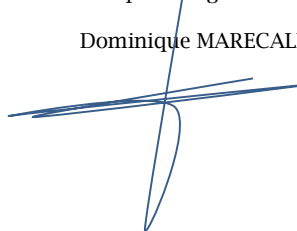
Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00036

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA  
CAF du Val de Marne n°2/2022 -portant  
modification de la  
composition du conseil d'administration de la  
Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère des solidarités, de l'autonomie et  
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 27 juillet 2022 - ADP CA CAF du Val de Marne n°2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 23 mars 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne:

**1° En tant que Représentant des assurés sociaux:**

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC):*

Titulaire :

M. AGOSTINHO (Valério)

**Article 2**

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 27 juillet 2022

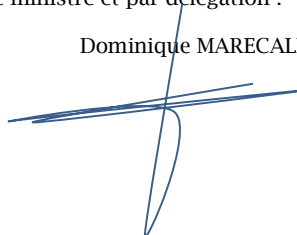
Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE



Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des  
personnes handicapées  
Pour le ministre et par délégation :

Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00039

Arrêté modificatif n° 1 du 27 juillet 2022 - ADP  
IRPSTI IDF n°2/2022 -  
portant modification de la composition du  
conseil de l'Instance Régionale pour la  
Protection  
Sociale des Travailleurs Indépendants de la  
région Ile de France

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la  
prévention

## **Arrêté modificatif n° 1 du 27 juillet 2022 - ADP IRPSTI IDF n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France**

### **Le ministre de la santé et de la prévention ;**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants,

Vu l'arrêté du 24 janvier 2022 - ADP IRPSTI n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Ile de France

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre du collège des travailleurs indépendants, de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE),

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de l'Instance Régionale pour la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants du Centre-Val-de-Loire :

#### **I' En tant que Représentants des travailleurs indépendants:**

*Sur désignation de la Fédération Nationale des Autoentrepreneurs (FNAE):*

Titulaire :

Mme BONNEAU (Antoinette), en lieu et place de M. Sébastien-Gilles SCOGNAMIGLIO

Suppléant :

M. CROIZEAU-FORISSIER (Sébastien), en lieu et place de Mme Sandrine LEFEBVRE-REGHAY

### **Article 2**

Le chef de l'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France

Fait le 27 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation

Dominique MARECALLE  
Chef de l'Antenne de Paris de la MNC



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00038

Arrêté modificatif n° 2 du 27 juillet 2022 CPAM  
92 Conseil - n°3/2022 - portant modification de  
la  
composition du conseil de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie  
des Hauts de Seine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif n° 2 du 27 juillet 2022 – CPAM 92 Conseil - n°3/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 – ADP Conseil CPAM des Hauts de Seine - n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 8 avril 2022 – ADP Conseil CPAM des Hauts de Seine - n°2/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine ;

Vu les demandes de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, de l'Union des entreprises de proximité (U2P);

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, de l'UNAASS;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts de Seine :

**4<sup>e</sup> En tant que Représentantes des employeurs:**

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P):*

Titulaire :

Mme GESSET-PARMENT (Brigitte), en lieu et place de Mme Marie-Claude, Louise, Viviane VIDEIRA

Suppléante :

Mme VIDEIRA (Marie-Claude, Louise, Viviane) , en lieu et place de Mme Brigitte GESSET-PARMENT

**4° En tant que Représentante des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie:**

*Sur désignation de l'UNAASS :*

Suppléante :

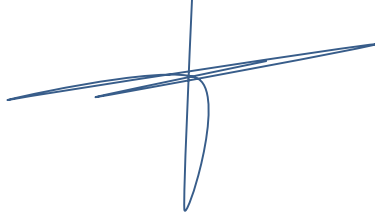
Mme FEZAA (Farida)

**Article 2**

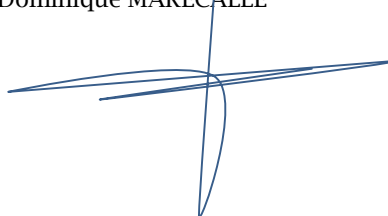
Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait le 27 juillet 2022

La ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
Dominique MARECALLE



Le Ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Dominique MARECALLE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00037

Arrêté modificatif n° 3 du 27 juillet 2022 CPAM  
78 Conseil - n°4/2022 - portant modification de  
la  
composition du conseil de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie  
des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif n° 3 du 27 juillet 2022 – CPAM 78 Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 – ADP Conseil CPAM des Yvelines - n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n°1 du 7 avril 2022 – ADP Conseil de Paris - n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 du 17 mai 2022 – ADP Conseil de Paris - n°3/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, de l'UNAASS;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines :

**2° En tant que Représentante des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie:**

*Sur désignation de l'UNAASS :*

Titulaire :

Mme LOURIER (Michèle)

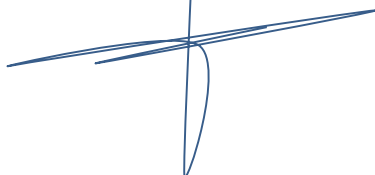
**Article 2**



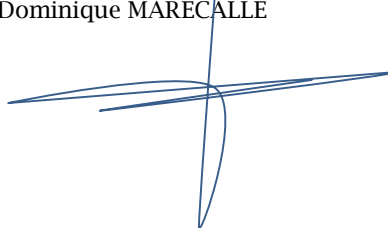
Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait le 27 juillet 2022

La ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
Dominique MARECALIE



Le Ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Dominique MARECALIE



Mission nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

IDF-2022-07-27-00040

Arrêté modificatif n°1 du 27 juillet 2022 ADP  
Conseil CD de Seine et Marne n° 2/2022 -  
portant modification de la composition du  
Conseil départemental de Seine et Marne auprès  
du Conseil  
d'administration de l'URSSAF de la région Ile de  
France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention  
Ministère délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la  
souveraineté industrielle et numérique,  
chargé des comptes publics

**Arrêté modificatif n°1 du 27 juillet 2022 – ADP Conseil CD de Seine et Marne n° 2/2022 -  
portant modification de la composition du Conseil départemental de Seine et Marne auprès du Conseil  
d'administration de l'URSSAF de la région Ile de France**

**Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,**

Vu le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D.  
231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022- ADP Conseil CD de Seine et Marne n°1/2022 - portant  
nomination des membres du Conseil départemental de Seine et Marne auprès du conseil  
d'administration de l'URSSAF de la région Ile de France ;

Vu les propositions de candidatures émanant, au titre des représentants des assurés  
sociaux, de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres  
(CFE-CGC), au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération nationale  
des autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Dominique  
MARECALLE, chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale ;

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Conseil départemental de Seine et Marne auprès du conseil d'administration de  
l'URSSAF de la région Ile de France :

**2° En tant que Représentante des assurés sociaux:**

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-  
CGC) :*

Suppléante :  
Mme SAGARAKIS (Assimina)

**4° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:**

*Sur désignation de la Fédération nationale des autoentrepreneurs :*

Suppléante :

Mme DEGOUET (Séverine)

## Article 2

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 27 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation  
Dominique MARECALLE



Le ministre délégué auprès du ministre de  
l'économie, des finances et de la souveraineté  
industrielle et numérique, chargé des comptes  
publics,  
Pour le ministre et par délégation :  
Dominique MARECALLE

